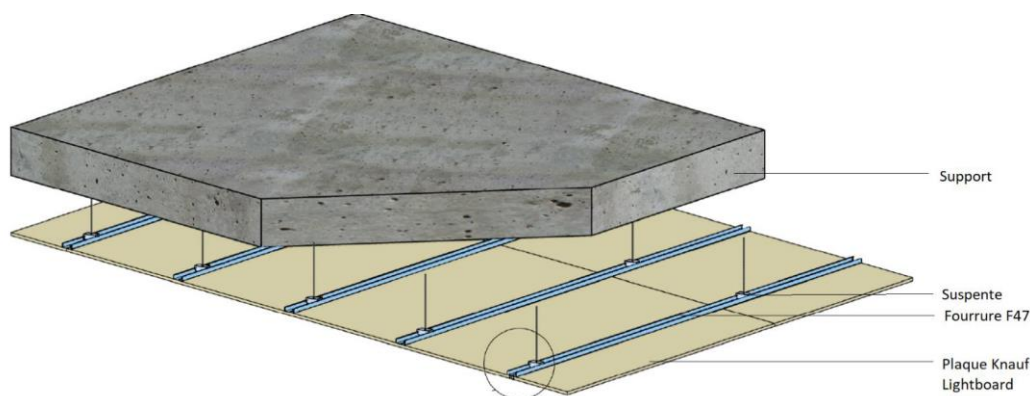


APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

Numéro de référence CSTB : 3317_V1

ATEx de cas a

Validité du 04/01/2024 au 31/01/2026



Copyright photo : Knauf SAS

L'Appréciation Technique d'expérimentation (ATEx) est une simple opinion technique à dire d'experts, formulée en l'état des connaissances, sur la base d'un dossier technique produit par le demandeur. (*extrait de l'art. 24*)

A LA DEMANDE DE :

KNAUF SAS
Zone industrielle
68190 Ungersheim

Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3317_V1

Note Liminaire : Cette Appréciation porte essentiellement sur le procédé de plafond suspendu intérieur « PLAFOND INTERIEUR KM LIGHTBOARD_V2 ».

Selon l'avis du Comité d'Experts en date du 04/01/2024, le demandeur ayant été entendu, la demande d'ATEX ci-dessous définie :

- demandeur : Société KNAUF SAS
- technique objet de l'expérimentation :
 - Plafonds suspendus intérieurs « PLAFOND INTERIEUR KM LIGHTBOARD_V2 » composés de :
 - L'une des plaques suivantes : Knauf Lightboard 13® ou Knauf Lightboard Horizon 4® ;
 - Une ossature métallique réalisée en fourrure Knauf F47 sur laquelle sont vissées les plaques en parement simple et son système de suspension associé ;
 - Un couple enduit + bande du marché possédant une marque de certification QB06 «systèmes de traitement des joints entre plaques de plâtre» pour le traitement des joints.

Nota : les plaques sont destinées à recevoir une finition peinture.

Cette technique est définie dans le dossier enregistré au CSTB sous le numéro ATEX 3317_V1 et résumé dans la fiche sommaire d'identification ci-annexée,

donne lieu à une :

APPRECIATION TECHNIQUE FAVORABLE A L'EXPERIMENTATION

Remarque importante : Le caractère favorable de cette appréciation ne vaut que pour une durée limitée au 31/01/2026, et est subordonné à la mise en application de l'ensemble des recommandations formulées aux §4.

Cette Appréciation, QUI N'A PAS VALEUR D'AVIS TECHNIQUE au sens de l'Arrêté du 21 mars 2012, découle des considérations suivantes :

1°) Sécurité

1.1 Stabilité des ouvrages et sécurité des intervenants

Compte tenu de la conception des habillages et ossatures proposée, des résultats obtenus lors des essais de chargement répartis, des essais de résistance en traction des couples suspentes/fourrures, des essais de festonnage, des essais de résistance en traction et pelage cœur/parement des plaques et des dispositions de mise en œuvre définis dans le dossier de demande d'ATEX déposé, la stabilité de ces systèmes de plafonds suspendus ainsi que la sécurité des intervenants et des usagers est assurée de façon satisfaisante.

1.2 – Sécurité en cas d'incendie

Les rapports de classement relatifs à la réaction au feu des parements devront être fournis lorsque les locaux dans lesquels ils seront installés nécessiteront un degré de réaction au feu.

Le système de plafond « PLAFOND INTERIEUR KM LIGHTBOARD_V2 » ne vise pas de contribution à la performance de résistance au feu du plafond ou de la structure.

1.3 - Sécurité en cas de séisme

Lorsque la hauteur sous plafond est supérieure à 3,5 m, le domaine d'emploi est limité aux ouvrages pour lesquels l'article 3 de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié ne requiert pas de disposition parasismique (Cf. tableaux du dossier Technique).
Nota : le plafond a toujours une masse surfacique inférieure à 25 kg/m².

Le présent document comporte 5 pages dont 2 pages d'annexes ; il ne peut en être fait état qu'in extenso.

Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3317_V1

2°) Faisabilité

2.1 – Production

Les différentes phases de fabrication des habillages et ossatures sont définies dans le dossier de demande d'ATEX déposé au CSTB. Les contrôles mis en place et exercés sur les matières premières, en cours de fabrication et sur produits finis, permettent d'escompter une constance convenable de la qualité des produits. Les ossatures sont certifiées NF411 et les enduits et bandes sont certifiées QB06. Un suivi annuel d'ATEX des plaques de plâtre est assuré par le CSTB selon le référentiel NF081 hormis pour les caractéristiques dimensionnelles et mécaniques spécifiques mentionnées en annexe du Dossier Technique de l'ATEX.

2.2 – Mise en œuvre :

La mise en œuvre ne requiert pas de précautions particulières car le système fait l'objet d'une mise en œuvre traditionnelle.

3°) Risques de désordres

Les exigences de fabrication, de suivi des composants et de mise en œuvre ainsi que les résultats d'essais fournis permettent de considérer les risques de désordres comme minimales.

4°) Recommandations

- Les entraxes maximaux entre ossatures (600 mm en locaux EA et EB et 500 mm en locaux EB+ privatifs) ainsi que les distances maximales entre suspentes mentionnées au Dossier Technique doivent être respectées ;
- Les masses surfaciques maximales d'isolant mentionnées au Dossier Technique doivent être respectées

5°) Rappel

Le demandeur devra communiquer au CSTB, au plus tard au début des travaux, une fiche d'identité de chaque chantier réalisé, précisant l'adresse du chantier, le nom des intervenants concernés, les contrôles spécifiques à réaliser et les caractéristiques principales à la réalisation.

EN CONCLUSION

En conclusion et sous réserve de la mise en application des recommandations ci-dessus et du respect des dispositions mentionnées au Dossier Technique du titulaire, le Comité d'Experts considère que :

- ✓ La sécurité est assurée,
- ✓ La faisabilité est avérée,
- ✓ Les risques de désordres sont minimales.

Champs sur Marne,
Le Président du Comité d'Experts,

Ménad CHENAF

Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3317_V1

ANNEXE 1

FICHE SOMMAIRE D'IDENTIFICATION (1)

Demandeur : Société KNAUF SAS

Définition de la technique objet de l'expérimentation :

Plafonds suspendus intérieurs « *PLAFOND INTERIEUR KM LIGHTBOARD_V2* » composés de :

- L'une des plaques suivantes : « Knauf Lightboard 13® » ou « Knauf Lightboard Horizon 4® » ;
- Une ossature métallique réalisée en fourrure Knauf F47 sur laquelle sont vissées les plaques en parement simple et son système de suspension associé ;
- Un couple enduit + bande du marché possédant une marque de certification QB06 « Systèmes de traitement des joints entre plaques des ouvrages de cloisons/plafonds » pour le traitement des joints.

Nota : les plaques sont destinées à recevoir une finition peinture.

(1) La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro ATEx 3317_V1 et dans le cahier des charges de conception et de mise en œuvre technique (cf. annexe 2) que le fabricant est tenu de communiquer aux utilisateurs du procédé.

Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3317_V1

ANNEXE 2

CAHIER DES CHARGES DE CONCEPTION ET DE MISE EN ŒUVRE

Ce document comporte 17 pages.

Procédé de « PLAFOND INTERIEUR KM LIGHTBOARD_V2 »

« Dossier technique établi par le demandeur »

Version tenant compte des remarques formulées par le comité d'Experts

Datée du 04/01/2024

A été enregistré au CSTB sous le n° d'ATEX 3317_V1

Fin du rapport